

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 décembre 2018

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Hubert
PETILLON**

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2018
(accusé de réception du 13/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport d'orientations budgétaires 2019

Avant le vote du budget doit se tenir un débat relatif au rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui président à la construction dudit budget traitant notamment des engagements pluriannuels envisagés, des orientations en matière de masse salariale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le budget 2019 sera le troisième budget de Quimper Bretagne Occidentale. Le budget de Quimper Bretagne Occidentale se décompose en un budget principal et des budgets annexes : Transports urbains, Eau (1 régie, 1 DSP), assainissement collectif (1 régie, 1 DSP), SPANC, ZAE, location des bâtiments économiques, Port du Corniguel-Cap Horn, production d'ENR (Biogaz).

Ce budget 2019 traduira notamment la mise en œuvre du projet communautaire et du pacte fiscal et financier dans un contexte de relations financières entre l'Etat et le secteur local qui reste incertain, notamment concernant les mécanismes de remplacement de la TH après 2020.

Les masses budgétaires vont être ainsi sensiblement modifiées.

Les nouvelles compétences

Au 1er janvier 2019, l'EPCI exercera la compétence relative aux politiques petite enfance et la compétence gestion des EHPAD. Sur cette dernière compétence, l'exercice de la gestion dans les 4 EHPAD en sera confié à son CIAS.

Concernant la petite enfance, ce sont 10 structures, 183 agents et un budget d'environ 7 M€ en fonctionnement et 258 K€ en investissement que l'EPCI se verra transféré.

Il est à noter qu'avec ces transferts, pour la première fois l'EPCI du territoire de Quimper emploiera plus de personnel que la ville-centre, deux ans après être devenu le premier budget de l'ensemble intercommunal.

Le pacte de solidarité financière et fiscale

Le conseil communautaire a adopté le pacte de solidarité financière et fiscale dont certaines dispositions ont été intégrées au cours de l'exercice 2018 et qui vont se déployer également sur 2019.

- La compensation dégressive des diminutions des dotations de compensation sur 4 ans des communes
- Le renouvellement de la compensation du FPIC à hauteur de la perte 2016/2017
- La mise en place d'une ligne budgétaire de 30 K€ pour le rayonnement
- La mise en place d'une ligne de fonds de concours pour les centre-bourgs
- Le relèvement du VT de 0,7 à 1 % au 1^{er} janvier 2019
- Un niveau d'épargne dette et d'endettement permettant de maintenir un bon niveau d'investissement

Autres éléments structurants de l'exercice 2019 :

Le pôle métropolitain devrait être créé sous forme de syndicat mixte fermé au 1er juin 2019. Le budget devra tenir compte tant de la reprise des actions de QCD par le pôle que des compétences transférées par l'EPCI.

Les interventions en matière économique sont importantes pour soutenir l'attractivité du territoire et permettre aux acteurs économiques de se renforcer comme par exemple la poursuite du financement de l'installation du CEA TECH ou encore de la restructuration des locaux de l'ADRIA.

La signature du contrat de PEM en cours va permettre de lancer la phase de travaux du réaménagement de la gare et de construction d'un pôle d'échange multimodal.

Les études de programmation relatives au projet de construction d'une grande salle multifonction se poursuivent en 2019.

Point sur la mutualisation sur le territoire

En matière de mutualisation, l'extension du service commun de l'informatique aux autres communes sera travaillée en 2019.

Le dispositif d'administration commune sera réinterrogé à la suite des effets fusion et transferts de compétence ainsi que l'étude de l'intégration des fonctions supports du CCAS de Quimper et du CIAS de QBO au sein de cette administration commune.

La constitution du service commun de restauration est prévue pour le 1er janvier 2020.

I - Contexte international et national

La croissance est présente à l'échelle mondiale mais des alertes sur les risques d'explosion de bulles spéculatives se multiplient depuis plusieurs mois. Les cours soutenus du pétrole peuvent par ailleurs conduire à renchérir le coût des importations et des transformations de biens.

Le projet de Loi de Finances 2019

Les hypothèses macro-économiques

Le PLF retient une hypothèse de croissance de 1,7 % (hors inflation), un taux d'inflation de 1,3 % et anticipe une légère remontée des taux d'intérêts. Le déficit public est estimé à 2,8 % du PIB, le besoin de financement augmentant (98 Mds d'€ contre 83 Mds d'€ en 2018) mais moins vite que le PIB.

Les relations financières entre l'Etat et le secteur public local

DGF

L'enveloppe nationale de DGF s'élève à 26,95 Mds d'€, soit le même montant qu'en 2018 à périmètre égal.

L'alimentation de l'évolution des enveloppes de péréquation pour le bloc communal (90 M€ DSU, 90 M€ DSR) se fait du prélèvement de la dotation forfaitaire pour les communes et sur les dotations d'intercommunalité et de compensation pour les EPCI.

Pour ces derniers, c'est une diminution de 1,2 % de la DGF qui est à prévoir.

Autres dotations

La DCRTP fait partie des dotations servant à financer les évolutions internes aux concours financiers de l'Etat, une diminution de 25 % est à prévoir.

Les tendances en matière de recettes

La formule d'actualisation des bases des impôts locaux (TF/TEOM-TH-CFE) fait apparaître un taux de progression de 2,3 %.

Réforme de la TH

Les dispositions finales relatives à la suppression de la TH ne sont pas connues. Pour l'exercice 2019 le système de dégrèvement mis en place et qui monte en puissance n'aura pas d'incidence sur le produit perçu par les EPCI et les communes.

Cependant le modèle retenu de suppression de la TH (compensation avec ou sans évolution, remplacement par un autre panier d'impôt, dynamique des impôts substitués), les dynamiques prospectives ne seront pas les mêmes pour les budgets à venir, à compter de 2021. La vigilance est donc de mise pour anticiper au plus tôt les résultats des réflexions de l'Etat en la matière.

II - Rétrospective et prospective financière

Avec presque deux ans de recul, les tendances sur les équilibres financiers de l'EPCI peuvent être connues. Les travaux relatifs à l'élaboration du pacte fiscal et financier ont permis de travailler tant sur la rétrospective que sur la stratégie de la prospective financière à venir.

Éléments de rétrospective :

K€	2017	2018
Produits fonctionnement courant stricts	70 287	71 872
Impôts et taxes	48 580	50 229
Contributions directes	37 864	39 352
Attribution de compensation reçue	15	15
TEOM	9 344	9 494
Attribution FPIC	14	0
Solde impôts et taxes	1 343	1 368
Dotations et participations	13 869	14 989
DGF	11 011	10 854
Compensations fiscales	1 051	1 065
DCRTP	192	192
FCTVA fct	31	32
Solde participations diverses	1 583	2 846
Autres produits de fct courant	7 838	6 654
Produits des services	7 686	6 500
Produits de gestion	152	154
Produits divers d'exploitation	0	0
Atténuations de charges	133	136
Produits de fonctionnement courant (A)	70 420	72 008
Produits exceptionnels larges	20	20
Produits financiers divers	0	0
Produits exceptionnels	20	20
Produits de fonctionnement (B)	70 440	72 028
Charges fonctionnement courant strictes	46 995	47 432
Charges à caractère général	12 357	12 500
Charges de personnel	22 006	22 000
Autres charges de gest ^o courante subventions	12 632	12 932

Atténuations de produits	10 898	11 100
AC versée	10 186	10 186
Contributions fiscales (FPIC, ...)	312	304
Prélèvement FNGIR	389	389
Solde atténuations de produits	0	221
Charges de fonctionnement courant (C)	57 893	58 531
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	12 527	13 476
Charges exceptionnelles larges	5 978	5 922
Frais financiers divers	8	39
Charges exceptionnelles	5 970	5 883
Charges de fct. hors intérêts (D)	63 871	64 453
EPARGNE DE GESTION (B-D)	6 570	7 575
Intérêts (E)	101	113
Charges de fonctionnement (F = D+E)	63 972	64 566
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	6 469	7 462
Capital (H)	511	692
EPARGNE NETTE (I = G-H)	5 957	6 770
Dépenses d'investissement hors dette	13 321	10 000
Remboursement anticipé	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	13 321	10 000
EPARGNE NETTE	5 957	6 770
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 770	480
Subventions yc DETR	1 865	627
Emprunt	5 000	2 123
Variation de l'excédent global	1 270	0
Excédent Global de Clôture (EGC)	1 323	1 323

Prospective financière

Cette prospective financière est cependant à prendre avec précaution, dès lors qu'une inconnue de taille demeure, avec le scénario encore inconnu du devenir de la TH à terme.

La stratégie financière adoptée est de conserver une capacité d'investissement d'environ 11 M€, avec un recours à l'emprunt qui ne peut qu'être progressif. En effet le faible encours conduit à devoir piloter l'endettement pour ne pas user toute la capacité d'endettement sur deux trois exercices et se retrouver sur un plateau d'endettement pour les 15 prochaines années.

La capacité d'investissement visée est de rester sous le seuil des 8 ans sachant que la courbe doit être lissée dans le temps pour éviter de plateau d'endettement. Epargne nette

Pour réaliser cette stratégie, la structure du budget s'appuie sur une dynamique des recettes, liée à la seule évolution physique des bases, à des actualisations législatives annuelles modérées, à périmètre fiscal constant (c'est-à-dire hors réforme finale de la TH).

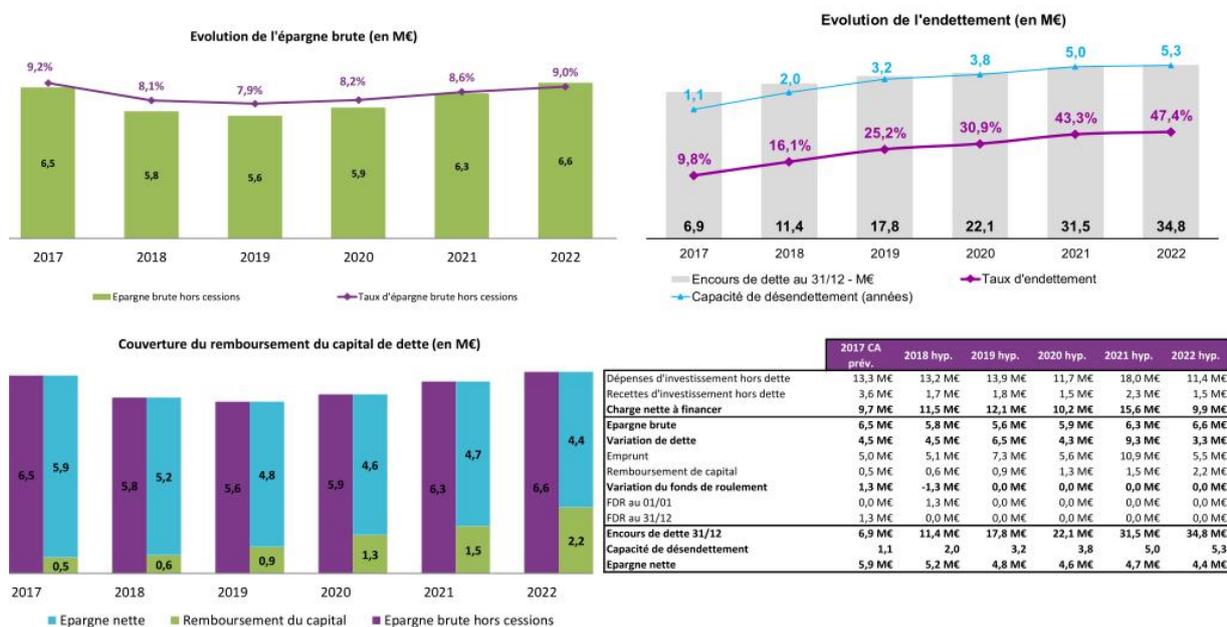
Sur les dotations versées par l'Etat, une diminution faible de la DGF est anticipée (entre 1 et 2 % par an de baisse).

Les autres recettes sont stables.

En matière de dépenses de fonctionnement, l'objectif est de plafonner les évolutions à 1,2 à 1,5 % hors transferts de compétence.

L'ensemble intercommunal devrait voir sa contribution au FPIC s'alourdir dans les années à venir.

La contribution au budget annexe des transports passe de 5,3 M€ à 3,8 M€ par an, ce qui permet d'améliorer l'épargne de gestion de l'EPCI et de lui donner une capacité d'investissement située en moyenne autour de 11 à 12 M€ par an.



PPI indicative mars 2018

PPI indicative	2019	2020	2021	2022
total récurrent	6 160 000	6 160 000	5 760 000	5 380 000
Total Structurant	6 501 991	5 522 000	12 195 000	6 036 000
Total	12 661 991	11 682 000	17 955 000	11 416 000

En matière de **crédits récurrents**, les enveloppes annuelles comprennent notamment l'informatique (2,5 M€), l'entretien du patrimoine bâti et eaux pluviales (1,8 M€), l'habitat (1,2 M€) l'économie et l'enseignement supérieur (580 K€).

Pour les opérations structurantes, sur un montant de total d'un peu plus de 30 M€ sur la période 2019-2022, 12 M€ sont consacrés au PEM, 5 M€ sur la programmation et la maîtrise d'œuvre de la salle multifonction grande capacité, 4,8 M€ à l'accompagnement de la requalification du quartier de la gare, 3,45 M€ pour la restructuration de la piscine Kerlan-Vihan, 2 M€ sur la restructuration des locaux de l'EESAB, 1,5 M€ sur le bâtiment devant accueillir la DCSI communautaire, 700 K€ sur la médiathèque de Guengat.

RH

Organisme (libellé)	nb agents	transferts	nb agents après transferts
CCAS	304	-94	210
CIAS DU STEIR	62	-62	0
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	529	186	715
VILLE DE QUIMPER	810	-131	679
CIAS DE QBO		346	346
Somme :	1705	245	1950

Les nouvelles compétences vont nécessiter des réflexions sur l'évolution des organisations, tant dans les directions opérationnelles que sur la gestion des équipements transférés (en s'appuyant sur les équipes des services techniques des communes pour l'entretien courant).

Tant la fusion que les transferts de compétence ont profondément transformé l'EPCI. Il est ainsi prévu de se concentrer en matière d'organisation sur l'administration commune en 2019 avec l'élargissement aux fonctions supports des structures CCAS commune de Quimper et du CIAS de QBO, la réorganisation des fonctions supports de l'administration commune en relation avec les compétences transférées et le périmètre de l'ensemble intercommunal.

III- Les orientations budgétaires 2019

A- Le budget principal

Le cadrage budgétaire proposé pour le budget 2019 part du principe d'une neutralité budgétaire des transferts en première année. Les taux directeurs proposés par chapitre sont sur le périmètre budgétaire de 2018.

Dépenses

Charges générales : 13,25 M€ hors transfert petite enfance - stabilité

RH : 22,72 M€. À noter néanmoins que la communauté d'agglomération prend à sa charge les fonctions supports non transférées par les communes (soit près de 300 K€). Soit une enveloppe de 23,02 M€ hors transfert petite enfance (près de 6 M€).

Subventions : 13,9 M€ hors transfert petite enfance - stabilité

Financement du budget transport : la participation du budget principal au budget annexe

Recettes

Fiscalité : stabilité des taux –effet base et loi de finances – 50 M€ de recettes attendues

Dotations : 13,43 M€, en légère diminution

Produits des services et refacturation liée à l'administration commune : hors transferts, un produit attendu de 8,64 M€

Investissements

Une enveloppe comprise entre 12 et 13 M€ est prévue pour l'exercice 2019 :

- 6 M€ au titre des investissements récurrents
- Entre 6 et 7 M€ au titre des investissements récurrents dont la moitié des crédits au profit du PEM et de la requalification du quartier de la gare, 1,5 M€ au titre du bâtiment DCSI (dont 50 % d'€ HT est financé par ailleurs par la commune de Quimper), 600 K€ sur la médiathèque de Guengat, 300 K€ sur la grande salle multifonction...

Politique d'emprunt

Le recours à l'emprunt devrait être limité même s'il participera au financement des investissements. Conformément à la stratégie inscrite dans le pacte fiscal et financier, le recours à l'endettement ne saurait être que progressif.

Fin 2018, le stock de dette de l'EPCI sur son budget principal devrait se situer autour de 8 M€, un endettement net de 2 à 3 M€ est la cible maximale prévu pour 2019.

B- Les budgets annexes

Transports urbains

Le déploiement en année pleine du nouveau réseau sera effectif et conduira à augmenter le poste des dépenses, tout comme les coûts de l'énergie qui pèsent sur l'évolution de la formule d'actualisation du prix du contrat de délégation.

Le relèvement du VT de 0,7 à 1 % sera effectif au 1^{er} janvier 2019. Celui-ci va permettre de revenir à un panier de financement plus conforme aux répartitions constatées sur les EPCI de même taille, de financer le déploiement du nouveau réseau et de rétablir des équilibres financiers sains sur le budget annexe des transports, avec un surplus de financement approchant 3 M€.

Ainsi les dépenses de fonctionnement devraient s'établir à 16,6 M€, amortissements compris et autofinancement, en hausse d'un peu moins de 5 %, financées par des recettes équivalentes dont 8,8 M€ de VT, en hausse d'un peu plus de 2,4 M€, des recettes usagers en légère progression pour s'établir à 2,5 M€ et une participation du budget principal de 3,8 M€ (-1,5 M€).

Les investissements devraient représenter 2,2 M€ dont une majeure partie consacrée au renouvellement du parc roulant.

Eau

Il est prévu une stabilité du niveau des redevances et la poursuite de la politique d'investissement, pour maintenir le niveau de performance du réseau sur le budget annexe affermage et une montée en puissance de l'investissement sur le budget géré en régie.

Assainissement

Il est prévu une stabilité du niveau des redevances et la poursuite de la politique d'investissement, pour maintenir le niveau de performance du réseau sur le budget annexe affermage et une montée en puissance de l'investissement sur le budget géré en régie.

Zones d'activités économiques

La commercialisation des zones est à un niveau élevé. Il convient d'élargir l'offre par la création de nouvelles zones, dont certaines, dans le cadre de la reconquête du quartier de la gare, seront pour la première fois de la requalification de zones urbanisées. 2019 permettra donc de s'interroger sur la stratégie d'ingénierie, de mode de portage et de financement de ces nouvelles zones.

Bâtiments économiques

L'équilibre financier sera réinterrogé, à l'aune d'une révision d'un schéma directeur des bâtiments économiques. Le travail sur les conventions de gestion sera réalisé au premier semestre 2019 sur les interventions des services techniques des communes sur les bâtiments communautaires.

Port du Corniguel

Les résultats de l'étude sur l'évolution du site du port du Corniguel interviendront et permettront de travailler sur les scénarios d'évolution de celui-ci.

Énergie renouvelable

Deuxième exercice de ce budget, les services finalisent le montage fiscal adéquat en lien avec la DGFIP. Ce budget annexe pourrait porter à l'avenir d'autres opérations liées à la production d'ENR (exemple : filière chauffage bois, ferme solaire...).

Le conseil communautaire :

1 – préalablement aux débats sur le projet de budget et en application de l'article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend connaissance du rapport relatif à la situation en matière de développement durable ;

2 – préalablement aux débats sur le projet de budget et en application de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend connaissance du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

3 – ayant débattu du rapport sur les orientations budgétaires 2019 en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte de la tenue dudit débat.